



**Réponse du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°3670 du 17 février 2026 de l'honorable députée Madame Joëlle Welfring concernant la « mise en œuvre du PNP3 et de la loi européenne sur la restauration de la nature »**

- 1) Par rapport aux mesures quantifiables mi-parcours (2026) du PNP3, Monsieur le Ministre peut-il fournir un relevé de l'état d'avancement (atteints / en cours / en retard) pour chacune des mesures, ainsi qu'élaborer quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de chacune des mesures et quelles sont les mesures correctives envisagées pour garantir l'atteinte des objectifs mi-parcours ?**

L'évaluation à mi-parcours du PNP3 est actuellement en cours. Elle vise une analyse quantifiée et une visualisation consolidée de l'état d'avancement des mesures, en vue de préparer une éventuelle adaptation du plan. L'ensemble des indicateurs fait actuellement l'objet d'une analyse exhaustive. Les résultats seront présentés dans un rapport d'ici la fin de l'année 2026.

Entre mai et juillet 2026, le Luxembourg participera également à l'examen volontaire par les pairs (*Voluntary Peer Review - VPR*) de la révision et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité, mandaté par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cet exercice permettra d'identifier de manière indépendante les défis persistants et de formuler des recommandations pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du PNP3.

- 2) Où en sont les travaux d'élaboration du plan national de restauration ? Monsieur le Ministre peut-il partager quelles sont les principales nouveautés incluses dans le plan national de restauration ? Quel est le calendrier mis à jour pour la finalisation du plan précité ?**

Les travaux d'élaboration du plan national de restauration avancent conformément au calendrier fixé au niveau européen. Le Conseil de gouvernement vient d'approuver le projet de plan national de restauration qui est désormais soumis à enquête publique<sup>1</sup>.

L'enquête publique sera accompagnée d'une série d'ateliers destinés à recueillir les contributions des parties prenantes :

- Un atelier portant sur l'ensemble du texte du projet et les questions transversales ;
- Des ateliers thématiques sur les milieux ouverts, les forêts et le milieu urbain, se basant sur les travaux réalisés par des groupes d'experts ;
- Trois ateliers régionaux couvrant respectivement le nord, l'ouest/sud-ouest et l'est/sud-est du pays.

Les observations recueillies lors de ces consultations seront intégrées dans la mesure du possible dans la version révisée du projet. Le texte, une fois adopté par le Conseil de gouvernement, sera transmis à la Commission européenne en septembre 2026.

---

<sup>1</sup> L'état d'avancement du projet peut être consulté sur la plateforme [www.zesumme-vereinfachen.lu](http://www.zesumme-vereinfachen.lu) .



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Luxembourg, le 30 mars 2026  
(s.) Serge Wilmes  
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité